



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Direction Générale des Transports, de la
Mobilité et des Grands Équipements**

COMITE DE PARTENAIRES REGIONAL

(PREVUE PAR LA LOI D'ORIENTATION
DES MOBILITES)

11 MARS 2025

COMPTE-RENDU

Membres présents :

- Monsieur Jean-Paul LIEUTAUD, Président de la Fédération Nationale des transports de voyageurs, titulaire
- Monsieur Jean-Marc PASCAL, Fédération nationale des associations d'usagers des transports
- Madame Jeannine DRAY, Délégation régionale de l'association des paralysés de France-France Handicap
- Madame Françoise COLARD, Délégation régionale de l'Union fédérale des consommateurs (UFC) que Choisir
- Frédéric ESPINASSE, habitant
- Yanice GUIGOU, habitant
- Mathis DISCHERT, habitant
- Samuel DJERAÏBI BACOU, habitant
- Camille PLATON, habitante
- Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président du Comité des Partenaires régional, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable

Autres participants présents :

- Madame Noëlle PALAZZETTI, Conseillère régionale déléguée dans le domaine de la relation avec les usagers des transports régionaux
- Christophe MONNIER, Fédération des usagers de la bicyclette
- Nicole TAGAND
- Monsieur Laurent BENVENUTI, Conseiller transport du Président de la Région
- Monsieur Bastien LAURAS, Directeur, Direction des trains régionaux et de l'intermodalité
- Monsieur Xavier TURCK, Directeur, Direction des transports scolaires et interurbains
- Monsieur Fabien LOZACH, Chef du service Réseau Var
- Madame Anne GAUTIER, Cheffe de service Réseau Régional
- Madame Frédérique CHIAB, cheffe de Service Réseau Vaucluse-Bouches-du-Rhône
- Madame Anne-Gabrielle DESCHARRIERES, chef de service mission prospective

- Madame Françoise AUTRIC, cheffe de projet DGA- autorité organisatrice de la mobilité
 - Madame Emmanuelle PAING, Cheffe de projet Animation mobilités et territoires 84-13
 - Madame Nathalie PEINADO, Cheffe de projet Animation mobilités et territoires 83-06
 - Madame Valérie VERNISSE, Cheffe de projet Animation mobilités et territoires 84-13
 - Monsieur Frédéric VUKIC, chef de mission Service Express Régionaux Métropolitains et JOP
 - Madame Sylvie PEUZIN, chargée de mission de la définition des dessertes ferroviaires
-

Monsieur SERRUS ouvre la séance, puis procède à l'appel des membres présents et à l'approbation du compte rendu de la séance précédente du COPART.

Adoption du compte rendu de la séance précédente

- Décision : Le compte rendu de la séance du 3 décembre 2024 a été adopté sans modifications ni remarques.

Mise en conformité du comité des partenaires

Présentation des évolutions législatives (loi SERM du 27 décembre 2023 et loi de finances du 14 février 2025) modifiant l'article L 1231-5 du Comité des partenaires des autorités organisatrices de la mobilité.

- Vote sur la modification de la composition et du fonctionnement du comité des partenaires : Aucun avis défavorable n'est exprimé, proposition adoptée.

- Vote sur la modification du règlement intérieur du comité de partenaires : Aucun avis défavorable n'est exprimé, proposition adoptée.

Contrats opérationnels de mobilité

- Objectifs : Définir les objectifs généraux et territorialisés pour chaque bassin de mobilité, incluant la décarbonation des mobilités.
- Engagements : Plus de 900 engagements individuels et collectifs ont été pris, couvrant des thématiques telles que l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux, la gestion des situations dégradées, et la décarbonation des mobilités.
- Évaluation : Les contrats opérationnels seront évalués à mi-parcours (2 ans) et à la fin des 4 ans.

Échanges

- M. PASCAL : exprime des préoccupations concernant la garantie du voyage réussi, notamment les risques liés aux correspondances ratées en raison d'autocars complets ou de retard de train ou de cars. Il suggère une prise en charge similaire à celle de la SNCF.
- M. SERRUS : prend note de la remarque et promet de regarder quelle suite peut être donnée à cette suggestion.
- Mme DRAY : demande des précisions sur le jalonnement des infrastructures cyclables et partage son engagement dans l'urbanisme et l'accessibilité dans son parcours professionnel et son engagement en tant qu'élue.
- M. SERRUS : félicite les engagements de Mme DRAY et souligne l'importance de la concertation.
- Vote : Aucun avis défavorable n'est exprimé, proposition adoptée.

Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

- Projets : Quatre SERM ont été labellisés en juin 2024 (Nice, Toulon, Aix-Marseille, Avignon).
- Objectifs : Améliorer la desserte entre les villes et leurs zones périurbaines, intégrer l'intermodalité, et renforcer les zones à faible émission.
- Financement : Élaboration de propositions de gouvernance et de financement, incluant l'étude des possibilités de recourir à la fiscalité locale et l'ingénierie financière.
- Échéance : Obtention du statut de SERM prévue pour le premier semestre 2026.

Échanges

- M. PASCAL : exprime ses interrogations quant à la répartition des engagements dans l'élaboration des SERM, en effet il lui semble que les métropoles se déclarent également porteuses des SERM. Quelle coordination avec la Région ?
- M. SERRUS : explique que les régions sont les chefs de file de la mise en œuvre des projets SERM, en collaboration avec les métropoles et autres autorités locales. Il souligne l'importance de la concertation et de la coordination pour obtenir le statut de SERM et accéder aux financements.
- Vote : Aucun avis défavorable n'est exprimé, proposition de conventions adoptée.

Initiative régionale pour le développement du covoiturage

- Phase 1 : Étude de faisabilité et de potentiel pour la création de lignes de covoiturage.
- Phase 2 : Expérimentation sur la ligne Toulon-Cuers, avec 19 arrêts de covoiturage.
- Phase 3 : Déploiement de solutions de covoiturage dans les secteurs ruraux et peu denses.
- Budget : 2,7 millions d'euros, financé à 50% par le Fonds vert.
- Détails sur l'expérimentation de la ligne de covoiturage Toulon-Cuers.

Intervention de JM PASCAL pour la FNAUT : Il compare les risques de ne pas avoir son trajet en covoiturage avec ceux de ne pas pouvoir avoir son trajet garanti en TC en raison par exemple d'autocars complets et souligne l'importance d'une garantie de prise en charge des usagers.

Réponse de Jean-Paul LIEUTAUD : Il explique que les transporteurs s'engagent à suppléer rapidement en cas de défaillance et que la fiabilité des autocars est de l'ordre de 95%.

Réponse de Jean-Pierre SERRUS : Il précise que la fiabilité des lignes de covoiturage est prise en compte et que des solutions sont prévues en cas de non-passage du véhicule.

Conclusion par Jean-Pierre SERRUS

- Il souligne l'importance de la concertation et de la coordination pour améliorer la mobilité dans la région. Il remercie les participants pour leurs échanges et questions